



**Fédération des Entreprises
du Congo**

TABLE RONDE SUR LA PME RAPPORT FINAL

I. RESUME EXECUTIF

Sous le haut patronage de **Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Joseph KABILA KABANGE**, la Fédération des Entreprises du Congo a organisé, les jeudi 23 et vendredi 24 mars 2017 au PULLMAN HOTEL, la première édition de la Table Ronde sur la PME, placée sous le thème : « **La promotion de la PME pour l'émergence de l'économie de la RDC** ».

Cette Table Ronde a constitué un cadre de réflexion, d'échange d'expériences et d'opportunités d'affaires, qui avait pour but de dresser un état de lieux de la PME congolaise en diagnostiquant ses défis et opportunités, afin de formuler des pistes de solutions susceptibles de libérer cette catégorie d'entreprises de toutes les contraintes qui l'empêchent de s'affirmer comme moteur de croissance et de développement durable ainsi que de création d'emplois et de richesses.

L'objectif visé était de mettre en place des stratégies pour l'accompagnement et la promotion de la PME comme élément clé de l'émergence de l'économie de la République Démocratique du Congo.

Cette Table Ronde a connu la participation des autorités politiques, des personnalités du monde scientifique, du monde des affaires, des partenaires techniques et financiers ainsi que de la société civile.

En marge des travaux en atelier, il a été organisé les expositions des produits et services d'une dizaine de PME.

En ce qui concerne les débats dans les ateliers, les participants ont exploité les allocutions prononcées à l'ouverture de la Table Ronde, complétées par les interventions d'une panoplie de panélistes et enrichies de leur expérience. **Les travaux qui se sont déroulés en ateliers, ont relevé les principales contraintes qui pèsent sur les PME et proposé des mesures à prendre.**

Parmi les propositions des mesures contenues dans les matrices ci-dessous, la Fédération des Entreprises du Congo a répertorié, outre le rétablissement de l'autorité de l'Etat, la sécurisation des biens et des personnes et l'affiliation obligatoire des entreprises à une organisation professionnelle, celles qu'elle juge prioritaires et qu'elle souhaiterait être mises en œuvre à court terme.

A. Concernant la définition et le cadre légal et réglementaire de la PME.

⊕ Présidence de la République :

- Placer le Cadre Permanent de Concertation Economique sous tutelle du Premier Ministre, en modifiant le Décret n°008/01 portant création et organisation du CPCE. Ceci en raison de la transversalité de matières traitées qui relèvent parfois de la compétence d'autres Ministères et ou services étatiques.

⊕ Parlement :

- **Doter la RDC d'une définition de la PME appropriée aux réalités congolaises en accélérant l'adoption de deux projets de Loi pour la promotion de l'entrepreneuriat et la promotion des PME, en s'inspirant de la définition contenue dans la Charte des PME;**
- Réviser le code des Investissements en modifiant le seuil d'agrément des projets afin de permettre aux PME de bénéficier des avantages de ce code ;
- Réviser les Ordonnances-loi n°13/001 et 13/002 fixant les nomenclatures des impôts, droits, taxes et redevances relevant des Entités Territoriales Décentralisées et du Pouvoir Central en supprimant les taxes redondantes et sans contrepartie ;
- Modifier la loi sur la TVA en instaurant des taux par palier suivant la nature des produits, comme suit :
 - Les produits de grande consommation et de première nécessité : 3% ;
 - Produits industriels : 8%;
 - Produits de luxe : 16% ; en modifiant la loi sur la TVA.
- Mettre en conformité la législation et la réglementation congolaise en conformité avec les Actes Uniformes de l'OHADA ;
- Activer les travaux des commissions parlementaires sur le texte relatif aux modalités d'application des actes uniformes de l'OHADA en RDC.

⊕ Gouvernement :

- **Créer un guichet unique d'informations relatives au financement, à l'environnement légal et réglementaires, aux appels d'offres, etc...pour les PME ;**
- **Supprimer le bon à payer au profit des « aviseurs » et verser la totalité des pénalités au profit du compte du trésor ;**
- **Unifier et restructurer le dossier fiscal afin que la PME ne se trouve qu'en face d'un seul interlocuteur ;**
- Instaurer un moratoire pour le paiement des impôts, droits et taxes en faveur des PME naissantes ;
- Simplifier la procédure et réduire le taux d'imposition afin de rendre le système fiscal attractif et incitatif en fixant un impôt unique (impôt synthétique) ;
- Implanter le Guichet Unique de Création d'Entreprise sur toute l'étendue du territoire de la RDC ;

B. En matière d'accès au financement et à la commande publique.

Parlement :

- **Accélérer l'adoption du projet de loi portant sur la constitution de provisions, en vue de la déductibilité fiscale des provisions ;**
- Prendre un texte de loi accordant un régime incitatif pour les investissements dans le secteur bancaire.

Gouvernement :

- **Appuyer le FPI et la SOFIDE à négocier des lignes de crédits extérieurs pour le financement de la PME ;**
- **Créer un fonds de garantie ou un fonds d'appui pour faciliter aux PME l'accès au financement ;**
- Rendre opérationnels les mécanismes de crédit-bail ;
- Appuyer la mise en place des incubateurs des start-up pour un accompagnement et un encadrement ;
- Payer la dette intérieure commerciale ;
- Prendre une circulaire permettant de stratifier les marchés en fonction des capacités techniques et financières des PME
- Accélérer la déconcentration des procédures de liquidation et ordonnancement afin de réduire le délai de paiement des factures.

Banque Centrale du Congo :

- **Assouplir certains ratios prudentiels, notamment le coefficient de réserves obligatoires en vue d'un accroissement du volume des crédits accordés aux PME en orientant les ressources dégagées pour le financement de leurs projets ;**
- Mettre en œuvre le programme d'éducation financière de la PME ;
- Ouvrir un guichet de refinancement pour l'octroi des crédits à long terme aux PME ;
- Moderniser la centrale des risques ;
- Appuyer les banques à diversifier leurs produits de financement en faveur des PME et à créer des structures internes de conseil et d'accompagnement des PME.

Secteur privé :

- **Sensibiliser les PME à produire des états financiers conformes et certifiés.**
- Mettre en place des produits financiers adaptés aux besoins des PME, tant en phase de création, de développement, que de restructuration (ACB) ;
- Former les décideurs et cadres des PME en passation des marchés et en comptabilité ;

C. Pour ce qui est de la promotion du secteur agricole.

Parlement :

- **Modifier les dispositions de la loi agricole (articles 16,41, 76 et 82) asphyxiant le secteur.**

Gouvernement:

- **Organiser les états généraux de l'agriculture en impliquant les gouverneurs de province et les entités territoriales décentralisées ;**
- Publier les projets des mesures d'application de la loi agricole élaborés par la CEMALA (Commission d'élaboration des mesures d'applications de la Loi Agricole) ;
- Ne plus investir dans le développement des parcs agro industriels qui coûtent chers et qui ne tiennent pas compte des intérêts des PME et des communautés locales ;
- Coordonner les actions du Gouvernement en matière de promotion du secteur agricole au niveau central et décentralisé à l'aide d'un document de stratégie nationale ;
- Accroître l'offre de l'énergie électrique en milieu rural en diversifiant les sources ;
- Améliorer le circuit d'évacuation des produits agricoles ;
- Promouvoir les filières animale et végétale en mettant en place les mécanismes d'incitation à l'instar des avantages prévus par la loi agricole ;
- Rendre opérationnel le Fonds National pour le Développement Agricole en allouant la quotité prévue du fonds de contrepartie et autres taxes et redevances à déterminer par les pouvoirs publics ;
- Défiscaliser le carburant et les lubrifiants utilisés dans la production et la transformation agricole ;
- Mettre en place un mécanisme efficace de certification des produits agricoles (normes, etc.) ;
- Mettre en œuvre des mesures d'incitation à l'investissement et financer l'acquisition des unités de production ;
- Créer des centres de collecte agricole ;
- Impliquer les institutions d'enseignement et de recherche scientifique;
- Assurer la recherche agronomique et la vulgarisation ;
- Contingenter l'importation des produits agricoles dont le pays dispose des capacités de production pour le marché local notamment l'huile de palme ;
- recentrer les missions de l'ONC sur le café en modifiant le décret n°09/59 du 03 décembre 2009 fixant le statut de l'ONC.

D. En ce qui concerne l'intégration dans les chaînes de valeur, innovation, nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Parlement :

- Modifier et compléter la Loi-cadre sur les télécommunications en prenant en compte tous les aspects du numérique ;

- Ratifier et mettre en œuvre les conventions et recommandations de l'OIT sur l'emploi et la formation professionnelle.

 **Gouvernement:**

- **Mettre en place une commission mixte, composée des experts du Gouvernement et du secteur privé en vue d'harmoniser les vues sur certaines dispositions de la loi sur la sous-traitance dans le secteur privé, pour assurer sa pleine efficacité ;**
- Mettre en place un fonds d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Prendre des mesures d'application de la Loi sur la sous-traitance et définir l'autorité compétente de contrôle ;
- Mettre en place un programme de renforcement des capacités techniques, managériales et financières des chefs d'entreprises ainsi que de leurs collaborateurs ;
- Mettre en place un programme national pour appuyer la promotion de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ;
- Défiscaliser les activités de recherche ;
- Mettre en œuvre les programmes de l'OIT qui visent l'amélioration de la productivité, la mise à niveau et la formation des PME ;
- Créer un Cadre National de Contrôle et de Certification des Compétences.

 **Secteur privé :**

- Mettre en place un système de mentorat pour la promotion des jeunes entrepreneurs ;
- Promouvoir l'application des normes par les PME.

Les rapports détaillés adoptés au niveau des ateliers sont repris dans les tableaux qui suivent :

II. RAPPORTS DES ATELIERS

ATELIER 1 : « Définition et environnement légal et réglementaire de la PME »

Modérateur : Professeur **MABI MULUMBA**

Panélistes : Professeur Roger MASAMBA, Président de la CNO, Eugène SERUFULI, Ministre des PME, Solange NGOMA, Vice Ministre de l'Economie, Robert MOUSTAPHA, DG ai de l'ANAPI, Alain TRAORE de la Banque Mondiale, Eric MONGA, Jean-Pierre MONOBOZAMA de la DGI.

Rapporteurs : Cynthia ARIDJA et Christian KALONDA.

Sous thème	Etat des lieux/problématique	Recommandations formulées	Actions à mener	Résultats attendus	Institutions responsables	Echéance
Définition de la PME en RDC.	Il existe plusieurs définitions des PME suivant les critères et les profils définis par différents services étatiques (DGI, OPEC, ANAPI,)	✓ Doter la RDC d'une définition de la PME appropriée aux réalités congolaises en accélérant l'adoption de deux projets de Loi pour la promotion de l'entrepreneuriat et la promotion des PME, en s'inspirant de celle contenue dans la Charte des PME.	• Adopter et promulguer les Lois sur la promotion des PME et de l'Entreprenariat.	Le pays est doté d'une définition nationale de la PME.	Parlement	Court terme

Régime fiscal et parafiscal applicable à la PME.	Un système fiscal non attractif caractérisé par une multiplicité de perceptions et complexité des procédures.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réviser les Ordonnances-loi n°13/001 et 13/002 fixant les nomenclatures des impôts, droits, taxes et redevances relevant des ETD et du Pouvoir Central en supprimant les taxes redondantes et sans contrepartie. ✓ Réviser le code des Investissements en modifiant le seuil d'agrément des projets afin de permettre aux PME de bénéficier des avantages de ce code. ✓ Réviser la Loi sur la TVA en élargissant les exonérations à d'autres secteurs et acceptant la déductibilité de la TVA sur le carburant consommé par les transporteurs routiers et fluviaux. ✓ Instaurer et appliquer des taux de la TVA par palier suivant la nature des produits, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Les produits de grande consommation et de première nécessité : 3% - Produits industriels : 8 - Produits de luxe : 16% ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter et promulguer une nomenclature des droits et taxes pour les ETD et le Pouvoir Central, le Code des Investissements révisé et la Loi sur la TVA révisée. 	Avoir un système fiscal souple et attractif pour les PME.	Gouvernement et Régies Financières Provinciales et Nationales, ainsi que les organisations professionnelles.	Court terme
---	---	---	---	---	---	--------------------

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un système fiscal incitatif en fixant un impôt unique (impôt synthétique) qui tient compte du chiffre d'affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre une Loi fixant l'impôt synthétique pour les PME. 	idem	idem	Court terme
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Supprimer le Bon à payer au profit des « aviseurs » et verser la totalité des pénalités au profit du compte du Trésor. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre un Décret portant suppression de la prime des « aviseurs ». 	idem	idem	Court terme
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vulgariser les textes légaux et réglementaires auprès des PME. 	<ul style="list-style-type: none"> • organiser des rencontres d'informations sur les textes légaux et réglementaires à l'attention des PME. 	idem	idem	Court terme
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer la médiation comme mode alternatif du règlement des litiges Fiscaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre un décret instituant ce mode de règlement des litiges. 	idem	idem	Court terme
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer un moratoire pour le paiement des impôts, droits et taxes en faveur des PME naissantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre un décret instaurant le moratoire. 	idem	idem	Court terme

Cadre légal de l'exercice des activités des PME.	<p>Panoplie des textes qui régissent de manière insuffisante l'exercice des activités des PME.</p>	<p>✓ Légiférer des textes propres à l'exercice des activités des PME.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer l'adoption et la promulgation de la Loi sur la concurrence et les prix. 	<p>Les deux textes de lois publiés au Journal Officiel.</p>	<p>Parlement, Gouvernement</p>	<p>Court terme</p>
	<p>Absence d'un système efficace d'informations en faveur des PME.</p>	<p>✓ Mettre en place des mécanismes d'informations en faveur des PME.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un guichet unique d'informations relative au financement, à l'environnement légal et réglementaires, aux appels d'offres, etc. pour les PME. 	<p>Un système d'information est mis en place.</p>	<p>Gouvernement</p>	<p>Court terme</p>
Sécurité juridique et judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> - Obsolescence des textes relatifs à la Propriété industrielle. - Manque d'implantation du Guichet Unique de création d'entreprises sur toute l'étendue de la RDC. - Non finalisation de l'Harmonisation de la législation et 	<p>✓ Réviser la loi portant sur la protection de la Propriété Industrielle.</p> <p>✓ Implanter le Guichet Unique de Crédit d'Entreprise sur toute l'étendue du territoire de la RDC.</p> <p>✓ Mettre en conformité la législation et réglementation aux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter et promulguer une nouvelle Loi sur la Propriété Industrielle. • Doter le Guichet Unique d'un budget conséquent pour son implantation à l'intérieur du pays. • Activer les travaux des commissions parlementaires sur les textes relatifs 	<p>Environnement des affaires assaini et sécurisé sur le plan juridique et judiciaire.</p> <p>Le Guichet est implanté à l'intérieur du pays</p>	<p>Parlement, Gouvernement</p>	<p>Court terme</p>

<p>règlementation interne avec les textes juridiques communautaires de l'OHADA,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'application des recommandations des états généraux de la justice. 	<p>Actes Uniformes de l'OHADA.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vulgariser et appliquer les résultats des états généraux de la justice et les résolutions issues du forum national sur la lutte contre la corruption. 	<p>aux modalités d'application des actes uniformes de l'OHADA en RDC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre des sanctions exemplaires à l'encontre des responsables des services étatiques aussi bien au niveau provincial que central qui font de la résistance dans l'application des mesures gouvernementales 	<p>Les recommandations des états généraux de la justice sont appliquées</p>		<p>Court terme</p>
--	--	--	---	--	---------------------------

ATELIER 2 : « Financement et accès à la commande publique »

Modérateur : Monsieur **KAYEMBE WA KAYEMBE**

Panélistes : Yves CUYPERS, Président de l'ACB, Patrice KITEBI, DG FPI, Stanis BUJAKERA, DG ARMP, Fortunata CIAPARONNE

Rapporteurs : Solange ZODULUA, Benjamin KITHIMA

Sous thème	Etat des lieux/problématique	Recommandations formulées	Actions à mener	Résultats attendus	Institutions responsables	Echéance
Accès au crédit	Faible capacité des banques et Institutions Financières de Développement à financer les PME à long terme.	✓ Mettre en place des produits financiers diversifiés et adaptés aux besoins des PME tant en phase de création, de développement, que de restructuration.	<ul style="list-style-type: none">• Ouvrir un guichet de refinancement auprès de la BCC pour l'octroi des crédits à long terme aux PME ;• Assouplir certains ratios prudentiels (notamment le coefficient de réserves obligatoires),• Appuyer le FPI et la SOFIDE à	Les PME accèdent au financement de leurs projets à long et moyen termes.	BCC, Banques commerciales, SOFIDE et FPI.	Court terme

		<p>négocier des lignes de crédits extérieurs pour le financement des PME,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre opérationnel le mécanisme de crédit-bail, • Accélérer la libéralisation effective du secteur des assurances. 			
Difficulté de remboursement des dépôts des PME en cas de défaillance des Institutions de Micro Finance.	✓ Faciliter le remboursement des épargnants	<ul style="list-style-type: none"> • Liquider les Institutions de Micro Finance défaillantes et réaliser leurs actifs. 	Les dépôts des PME sont remboursés.	BCC	Court terme
Taux d'intérêt des crédits très élevés	✓ Mettre en place les mécanismes efficaces d'évaluation des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser la centrale des risques. 	Taux d'intérêt réduit	BCC	Immédiate
Insuffisance de garanties bancaires dans le chef des PME.	✓ Mettre en place le mécanisme pour garantir le crédit des PME auprès des banques	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un fonds de garantie ou un fonds d'appui pour faciliter aux PME l'accès au financement. 	L'accès des PME au financement est facilité.	Gouvernement	Court terme
Etats financiers des PME peu fiables et non audités	✓ Mettre en place des mécanismes pour la	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les PME dans la 	Etats financiers fiables.	Organisations professionnelles	Court terme

		certification des états financiers et d'audits	certification des états financiers.		partenaires techniques et financiers.	
	Manque d'accompagnement des projets des jeunes entrepreneurs.	✓ Mettre en place des programmes d'accompagnement des jeunes à la création d'entreprise.	• Créer et rendre opérationnels les incubateurs des start-up.	Les jeunes entrepreneurs seront accompagnés dans la création des entreprises.	Gouvernement, Organisations professionnelles partenaires techniques et financiers.	Court terme
Accès des PME à la commande publique.	Difficultés de constitution des garanties (soumission, bonne exécution, remboursement de l'avance de démarrage)	✓ Mettre en place des mécanismes pour couvrir les garanties exigées aux PME à la soumission des marchés.	• Créer un fonds pour couvrir les garanties des PME.	Les PME ont l'accès facile à la commande publique.	Gouvernement, partenaires techniques et financiers.	Moyen terme
	Trop longues durées des procédures d'attribution des marchés dépassant parfois la durée de validité des offres.	✓ Réduire les délais d'évaluation des offres.	• Renforcer les capacités des cellules de passation des marchés.	Les délais de passation des marchés sont respectés.	Gouvernement et Autorités contractantes.	Exécution Immédiate
	Déficit, dans le chef des PME, des connaissances des règles et procédures de passation des marchés publics	✓ Renforcement des capacités des PME en passation des marchés publics et en préparation des soumissions	• Former les décideurs et cadres des PME.	Accès des PME aux marchés publics améliorés.	Gouvernement, Organisations professionnelles,	Exécution immédiate
	Non-paiement ou trop longs délais de paiements des factures des marchés publics / de la dette publique	✓ Faire respecter les délais de paiement contractuel.	• Accélérer la déconcentration des procédures de liquidation et ordonnancement de la dépense publique	Délais écourtés.	Gouvernement	Court terme

		<p>conformément à la LOFIP.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les membres dans le processus de recouvrement de leurs créances. • Prévoir des sanctions pour les administrations qui ne paient pas les marchés alors que les fonds ont été décaissés, • Renforcer les mécanismes de contrôle d'attribution et de paiement des marchés publics. 		
--	--	---	--	--

ATELIER 3 : « PME et promotion du secteur agricole »

Modérateur : Professeur **Daniel MUKOKO SAMBA**

Panélistes : Jérôme ROUX, Jean-Claude HOOLANS, Emmanuel RWAKAGARA, Professeur Ghislain TSHIKENDWA, Marcel KAPAMBWE,
Conseiller du Ministre de l'Agriculture.

Rapporteurs : Constantin KABA, Robert OSUNDJA

Sous thème	Etat des lieux/problématique	Recommandations formulées	Actions à mener	Résultats attendus	Institutions responsables	Echéance
Transformation des produits agricoles, d'élevage et de pêche	Absence d'une politique agricole cohérente	✓ Doter le pays d'une politique et d'une stratégie agricole cohérente.	<ul style="list-style-type: none">Organiser les états généraux de l'agriculture avec la collaboration des gouverneurs de provinces et des entités territoriales décentralisées.	Politique et stratégie agricole adoptées.	Gouvernement	Court terme
	Pratiques agricoles traditionnelles et des techniques peu rentables	✓ Moderniser les moyens de production de techniques de transformation des	<ul style="list-style-type: none">Doter les exploitants agricoles des outils et matériels agricole modernes.	Exploitation agricole modernisée et rentable.	Gouvernement Partenaires techniques et financiers	Court terme

		produits agricoles.				
Déficit en desserte et coût élevé de l'énergie ;	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la desserte en énergie électrique en milieu rural. ✓ Réduire le coût des carburants utilisés dans la production et la transformation des produits agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des micro-centrales hydroélectriques. • Défiscaliser le carburant utilisé par les exploitants agricoles. 	L'offre en énergie électrique est améliorée. Baisse du prix du carburant et lubrifiant.	Gouvernement Partenaires techniques et financiers	Court terme	
Absence des banques spécialisées de crédits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appuyer la création des banques de crédits agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre opérationnel le Fonds National de développement agricole. • Créer une banque agricole. 	Financement du secteur agricole est facilité.	Gouvernement	Court Terme Moyen terme	
Déficit d'informations relatives au secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un mécanisme de collecte et de diffusion d'informations du secteur agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un centre d'informations du secteur agricole. 	Information du secteur agricole disponible et disséminée.	Gouvernement	Court terme	
Absence de certaines mesures d'applications sur la loi agricole	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire appliquer la loi agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Publier les projets des mesures d'applications de la loi agricole élaborés par la CEMALA (Commission d'élaboration des mesures d'applications Loi Agricole) 	Application effective de la loi agricole.	Gouvernement	Court terme	

	Déficit d'organisation des petits exploitants	<input checked="" type="checkbox"/> Valoriser le statut des paysans (cultivateurs) et les organiser en coopératives.	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la création des coopératives. 	Petits exploitants organisés en coopérative.	Gouvernement Partenaires techniques et financiers Secteur Privé	Moyen terme
	Mauvais état des voies et des moyens de communication (routes, rails, voies d'eau).	<input checked="" type="checkbox"/> Mettre en place des logistiques pour l'évacuation des produits agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter et construire des voies de desserte agricole. Construire les infrastructures de stockage des produits agricoles Décentraliser les initiatives d'entretien des routes. 	Produits agricoles conservés et évacués.	Gouvernement	Moyen terme
	Déficit en matière d'application de normes dans le secteur agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir l'utilisation de normes dans la transformation des produits agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> Vulgariser les normes dans le domaine de l'agro-transformation en prenant en compte les recommandations du premier atelier sur la normalisation dans l'agro-transformation. 	Les PME utilisent les normes dans la transformation.		Moyen terme
Promotion des produits agricoles d'exportation : café et cacao	Existence des dispositions non incitatives à l'investissement dans le secteur	<input checked="" type="checkbox"/> Modifier les dispositions de la loi agricole (articles 16,41, 76 et 82) asphyxiant le secteur.	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer l'adoption du projet de loi modifiant la loi agricole. 	Les investissements sont sécurisés.	Parlement	Court terme

	agricole.				
	Faible intégration des PME dans la chaîne des valeurs de grandes unités de production.	✓ Mettre en place des mécanismes d'accompagnement des PME dans le secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Ne plus investir dans le développement des parcs agro industriels qui coûtent chers et qui ne tiennent pas compte des intérêts des PME et des communautés locales. 	Intégration des PME dans les activités des grandes unités de production.	Gouvernement Court terme
	Superposition des titres de propriété sur les terres agricoles	✓ Sécuriser l'accès des terres aux paysans et petits agriculteurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan d'aménagement des terres agricoles • Réserver des espaces pour les petits exploitants. 	Les terres agricoles sont sécurisées	Gouvernement Moyen terme
	Déficit des recherches agronomiques et vétérinaires	✓ Encourager la recherche en les institutions de recherches scientifiques (agronomique et vétérinaire, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des centres de recherche agronomiques et vétérinaires • Relancer l'Institut National de Recherches Agricoles Appliquées (INERA) ; 	Recherches sont réalisées	Gouvernement Moyen terme
	Concurrence déloyale des produits similaires importés frauduleusement	✓ Limiter progressivement l'importation des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Contingenter l'importation des produits agricoles dont le pays dispose des capacités de 	Concurrence loyale établie	Gouvernement Court terme

			production pour le marché local notamment l'huile de palme.			
Elargissement du champ d'action de l'ONC sur les produits autres que le Café	✓ Recentrer les missions de l'ONC sur le café.	• Modifier le décret n°09/59 du 03 décembre 2009 fixant le statut de l'ONC.	Mission de l'ONC recentré	Gouvernement	Court terme	

ATELIER 4 : «Intégration dans la chaîne des valeurs, innovation des nouvelles technologies de l'information et de la communication »

Modérateur : Professeur **Marcel MULUMBA**

Panélistes : Stéphane CORMIER, Honorable Emile MOTA, Barthe NTSHABALI, Patient LIGODI, Serge NAWEJ, Eliane MUNKENI, Jean-Philippe MUKUAKE de la SFI, Vianney MADJOBO, Oly ILUNGA, Ministre de la Santé, Guy MIKULU POMBO, Ministre de l'Enseignement Professionnel, Franck MUKANYA, DG INPP, Aminata MAIGA, Directrice pays du BIT, NDUWA du Projet DEZIWA.

Rapporteurs : Joska BAHTI et Joseph KASEYA

Sous thème	Etat des lieux/problématique	Recommandations formulées	Actions à mener	Résultats attendus	Institutions responsables	Echéance
Accès à la sous-traitance	Absence des mesures d'application de la Loi sur la sous-traitance afin de mettre fin à la discrimination dans l'attribution des marchés privés aux PME congolaises.	✓ Faire appliquer la Loi sur la sous-traitance.	<ul style="list-style-type: none"> Prendre des mesures d'application de la loi et mettre en place l'autorité de régulation de la sous-traitance ; Mettre en place une commission mixte, composée des experts 	Application aisée de la loi sur la sous-traitance et insertion effective des PME dans la chaîne des valeurs. Accès des PME au marché privé de sous-traitance.	Gouvernement Secteur privé	Immédiate

			du Gouvernement et du secteur privé en vue d'harmoniser les vues sur certaines dispositions de ce texte, qui, s'il n'y était pas porté attention, pourraient en réduire tant la portée que l'efficacité.		
L'insuffisance de la communication des acteurs et l'indisponibilité d'informations sur les besoins en sous-traitance dans la chaîne des valeurs de grandes entreprises.	✓ Mettre en place une structure ou un canal de communication officiel des appels d'offres pour les PME.	• Créer une bourse de sous-traitance et un répertoire permettant d'identifier les entreprises sous-traitantes en les classant selon les différents secteurs d'activités.	L'accès à l'information des PME concernant les besoins de grandes entreprises est facilité.	Organisations patronales	Court terme
Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les PME.	Fracture numérique très profonde liée au faible pouvoir d'achat de la population au problème d'infrastructure, à la fiscalité	✓ Doter la RDC d'une loi s'adaptant à l'évolution des Technologies de l'Information.	• Défiscaliser l'importation des matériels informatiques. • Actualiser la loi sur les télécommunications en intégrant les autres domaines des TIC et médias.	Ministère PTNTIC	Moyen terme

	Inadéquation entre l'offre des services informatiques et la demande du marché.	✓ Adapter l'offre des services informatiques aux besoins des PME.	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des connexions entre les professionnels des TIC et les PME. 	L'offre de service est adaptée aux besoins.	Gouvernement Partenaires techniques et financiers Organisations professionnelles	Court terme
Promotion de l'entreprenariat féminin et des jeunes.	Insuffisance des mécanismes d'encadrement et de promotion de l'entreprenariat féminin.	✓ Mettre en place un programme national sur l'entreprenariat féminin avec un budget y relatif.	<ul style="list-style-type: none"> Identifier à travers le pays, les femmes possédant du potentiel en entreprenariat. Regrouper les femmes selon leurs filières d'activités. 	L'entreprenariat féminin sera encadré.	Gouvernement	Moyen terme
	Manque de financement pour les jeunes entrepreneurs ou accès difficile au capital.	✓ Mettre en place des structures ou des mécanismes d'appui.	<ul style="list-style-type: none"> Créer un fonds d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes. 	Promotion de l'Entreprenariat des jeunes.	Gouvernement Partenaires techniques et financiers.	Moyen terme
Formation professionnelle technique et normalisation.	Problématique de gestion de PME.	✓ Mettre en place un programme de renforcement des capacités techniques, managériales et financières.	<ul style="list-style-type: none"> Former les PME en outil de gestion. 	PME formées	Gouvernement organisations patronales Partenaires techniques et financiers, BIT.	Immédiate
	Faible taux d'insertion professionnelle.	✓ Faire de la formation continue un cheval de bataille des PME et Grandes entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> Associer les entreprises dans l'élaboration des programmes de la formation et de la certification des compétences. Créer un cadre national de contrôle 	Compétences professionnelles valorisées.	Gouvernement Secteur privé.	Court terme

			et de certification des compétences.			
	Non ratification des conventions de l'OIT sur l'emploi et la formation professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre les conventions et recommandations de l'OIT sur l'emploi et la formation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ratifier les Conventions et Recommandations C142 mise en valeur des ressources humainesC122 : politique de l'emploiR195 Mise en valeur des ressources humaines. 	Application effective des conventions et recommandations.	Gouvernement	Court Terme
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre les programmes de l'OIT qui visent l'amélioration de la productivité, la mise à niveau et la formation des PME. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ratifier 8 conventions fondamentales. 	Les capacités des PME sont renforcées.	Gouvernement	Court Terme

	Déficit en matière de normes	✓ Promouvoir les normes.	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les PME à participer aux comités miroirs sur la normalisation. • Intensifier la vulgarisation des normes. • Diffuser le guide de bonne pratique de fabrication. 	<p>Les PME fabriquent les produits suivant les normes.</p> <p>Les produits de PME sont compétitifs au niveau international.</p>	Parlement, Gouvernement Partenaires Techniques et Financiers, Organisations Professionnelles d'employeurs et de travailleurs.	Court Terme
--	------------------------------	--------------------------	--	---	--	-------------

Fait à Kinshasa, le 24 mars 2017